ART. PREMIER N° AC46

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2024

RELATIVE À LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET À LA SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1350)

Rejeté

AMENDEMENT

NºAC46

présenté par M. Raphaël Gérard, Mme Brugnera, Mme Rilhac et Mme Mette

ARTICLE PREMIER

Compléter la première phrase de l'alinéa 6 par les mots :

« , notamment dans une perspective historique et mémorielle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans une période trouble, où les discours négationnistes progressent dans l'espace public, le présent amendement a pour objet de rappeler la contribution que peut apporter l'INA au développement d'une politique patrimoniale mémorielle.